



## **ATSEM-Professeurs des écoles Manque de reconnaissance professionnelle : ÇA SUFFIT !**



Dans les écoles maternelles, dans une même salle de classe, enseignant-es, ATSEM et AESH travaillent ensemble, au quotidien, dans l'intérêt des enfants et du service public d'éducation.

Ces personnels partagent aussi malheureusement les mêmes difficultés : salaires insuffisants, absence de reconnaissance professionnelle, méconnaissance des missions de chacun-e, effectifs d'élèves trop importants dans les classes, non-remplacement des personnels absents, souffrance au travail, manque de temps pour échanger et se concerter sur les temps de service...

Parce qu'ils-elles sont mal payé-es, sans perspectives d'évolution de carrière et confronté-es à une perpétuelle dégradation de leurs conditions de travail, la fédération CGT des Services publics appelle les ATSEM et faisant-fonction à la grève et mobilisation les 5 et 29 septembre.

Parce que ces personnels partagent les mêmes lieux de travail et une grande partie de leurs conditions de travail, la CGT Educ'action soutient pleinement les personnels en lutte. Elle rappelle aussi qu'elle revendique notamment la présence d'un-e ATSEM par classe maternelle et leur participation aux conseils d'école.

Il est en effet urgent que le ministre de la Transformation de la Fonction publique ouvre de réelles négociations pour enfin agir en faveur des revendications portées par les ATSEM, acteur-trices-clés du système éducatif de notre pays.

C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics, ainsi que la CGT Educ'action, revendiquent :

- L'augmentation immédiate des salaires : + 183 euros nets mensuels maintenant ; revalorisation des grilles indiciaires, dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10% et son indexation sur l'inflation ;
- La création d'un cadre d'emploi de catégorie B « type », au regard des missions et qualifications ;
- Une ATSEM à minima par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription du cadre d'emplois des ATSEM auprès de la CNRACL, en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote) ;
- La reconnaissance de nos missions éducatives, conformément au référentiel du CAP Petite enfance ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique ;
- Une stricte égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

**Pour préparer l'avenir de nos enfants, il faut améliorer le présent des ATSEM !**